

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Dans le cadre de ma prise de fonction, en tant que Président, une de mes premières préoccupations est dirigée vers votre bien-être, celui des personnels, des étudiants et de vos proches.

Dans ce cadre et à l'appui de nombreux constats et de réflexions interservices, j'ai à cœur de vous proposer une pensée bien concrète pour préserver la bonne entente, ainsi que nos conditions de travail à tous, et à toutes. De nombreuses études universitaires — dont certaines menées par nos chers confrères et consœurs — ont démontré quelques effets négatifs dans l'échange professionnel de courriel. Ces échanges malencontreux, fait d'incompréhension susciteraient au long terme, une mauvaise qualité de vie au sein des relations professionnelles.

En effet, l'arrivée de l'univers numérique nous plonge dans un continuum temporel bien particulier. L'instantanéité et la mobilité rendent les frontières entre la vie privée et la vie professionnelle confuses. Il est de notre responsabilité, en tant qu'universitaire, de nous adapter à ces nouvelles formes de communications, d'en extraire l'essence positive et d'en réglementer les retombées négatives, nuisibles au fonctionnement de l'université.

Dans ce cadre, nos réflexions communes nous amènent à proposer une charte éthique des communications électroniques intrinsèques au fonctionnement des services de l'université. Ces principes regroupent trois catégories éthiques de communication.

Il nous faut attacher une importance capitale à une forme éthique de la communication électronique. En favorisant des formules informationnelles — voire factuelles — bien identifiées dès le titre/objet. Pour ce faire, il nous faut encourager la pertinence dans l'envoi du courriel et de ses destinataires. Privilégier les échanges aux horaires de travail, depuis un ordinateur fixe ou un téléphone portable, afin de protéger votre localisation. Écrire dans une dynamique positive, en ayant toujours à l'esprit la recherche d'un consensus. Favoriser une expression à la première personne est un moyen de communication non violent, ayant déjà fait l'objet de nombreuses études. Maintenir les formules de politesses et d'élégances durant l'écriture du courriel. Utiliser une typographie neutre, ainsi qu'une mise en forme aérée pour une lecture plus ergonomique et ainsi éviter les phénomènes de fatigues.

Concernant la deuxième catégorie, il nous faut être vigilants et favoriser une communication éthique de fond. Pour cela, le style doit relever d'une argumentation universitaire, il nous faut éviter les effets de jugements, de dénigrement et de mépris. Aussi, se garder d'utiliser des subjectivèmes péjoratifs pouvant blesser les interlocuteurs. En ce sens, une forme de jugement sur l'être ou le comportement des confrères et consœurs peut entraîner le sentiment d'un manque de reconnaissance, nuisible aux biens être des relations professionnelles. S'interdire d'user de figure de style tel que l'ironie, l'opposition et l'agressivité, agissant comme des points d'effets d'une communication pouvant être perçue comme violente.

Pour aborder ce dernier point, il est de mon devoir de porter à votre attention que le courriel est considéré comme un document de communication professionnel. Ils sont de ce fait conservé et archivé. Aussi, une écriture d'*aptum* entre le ton, le style et le registre universitaire, est préférable afin de préserver l'intégrité dont vous faites preuve quotidiennement. Les échanges de courriels n'ont pas pour vocation d'être des espaces dédiés aux joutes verbales, mais une construction commune menant vers les valeurs qui nous tiennent tous et toutes à cœur, la recherche, l'enseignement et l'avenir.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, je me réjouis que vous, équipes universitaires, soyez toujours dans une construction collective d'un avenir toujours aussi prometteur.

Dans le cadre de ma prise de fonction, en tant que Président,

De nombreux constats internes aux fonctionnements de l'université ont démontré des problèmes dans l'échange professionnel de courriel. Ces échanges suscitent au long terme, une mauvaise communication au sein de vos relations professionnelles.

Dans ce cadre, je me dois de vous rappeler qu'il est de votre responsabilité de vous adapter à ces nouvelles formes de communications sans que cela soit nuisible au fonctionnement de l'université.

Ainsi une charte éthique des communications électroniques intrinsèques au fonctionnement des services de l'université est mise en place selon trois catégories éthiques de communication.

Vous devez accorder de l'importance à la forme éthique de vos communications électroniques :

- Formules informationnelles — voire factuelles — bien identifiées dès le titre/objet.
- Vérifier les destinataires de l'échange, avant l'envoi. S'assurer que le courriel est intéressant.
- Les courriels professionnels s'envoient aux horaires de travail, depuis un ordinateur fixe ou un téléphone portable.
- Un échange tel que le conçoivent les études supérieures universitaires n'est pas vecteur de conflit.
- Merci d'utiliser *a minima* des formules de politesse (début et fin du courriel)

Vous devez être attentif à une communication éthique de fond :

- Vos considérations internes à propos de vos collègues ne constituent en rien un intérêt dans le cadre d'une argumentation universitaire.
- Vous êtes priés de réserver vos jugements négatifs, dénigrant et méprisant pour l'extérieur de l'institution. Cela est valable pour les termes péjoratifs également.
- Vous êtes dans une relation professionnelle, à ce titre, vos sentiments et ressentiments à l'encontre de toute autre personne travaillant avec vous sont inappropriés dans l'exercice de vos fonctions.
- Par votre catégorie socioprofessionnelle, je juge inutile de vous préciser que l'ironie, l'opposition et l'agressivité font partie intégrante de la catégorie des jugements négatifs précités.

Je dois vous rappeler que les courriels sont considérés comme des documents de communications professionnels, ils sont de ce fait conservés et archivés. Aussi, une écriture d'*aptum* entre le ton, le style et le registre universitaire est demandée. Dans le cas contraire, cela est constitutif de votre dossier de salarié et peut vous porter préjudice par la suite.

Les échanges de courriels ne sont pas des rings d'une relation interdiscursive, je vous prierais d'être très vigilant concernant la rapidité et la spontanéité de vos réponses électroniques.

Bien cordialement,